

Allocution prononcée par le Sénateur-Maire
Christian DEMUYNCK à l'occasion de la
discussion générale sur le « Grenelle de
l'environnement », le jeudi 4 octobre 2007

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le Président,

Mes chers collègues

Nicolas SARKOZY a voulu faire de la question
environnementale un enjeu national. C'est pour le
moins réussi. Dans un cadre inédit, les intervenants
au Grenelle ont travaillé dans un esprit conforme
au souhait du Président de la République : rendre
compatible la sauvegarde de la planète et la

croissance nécessaire au bon fonctionnement de nos démocraties modernes. D'aucun considérerait l'assemblage douteux, il semblerait, une fois n'est pas coutume, que le dialogue et l'échange auront eu raison de certaines divergences.

L'Etat de la planète exige une véritable rupture écologique. Notre environnement est en danger et nécessite des avancées réelles et mesurables tant au niveau mondial que national. Chacun se sent concerné par les enjeux environnementaux et la prise de conscience populaire sans précédent ouvre des perspectives d'avenir extrêmement prometteuses. Pour la première fois, le diagnostic climatique ne fait plus débat et la protection de la planète transcende les appartenances partisans et les considérations sociales et culturelles.

Point majeur des divergences, le dossier des OGM suscite les réactions les plus vives au détriment de l'information éclairée des citoyens. Je rejoins largement le rapport du groupe de travail en charge des OGM qui incite la communauté scientifique à bâtir « une science qui réponde aux questions que se pose la société » sur le sujet. Comment faire la part des choses entre les chercheurs qui homologuent les plants transgéniques et les manifestations parfois violentes des anti-OGM. Nos concitoyens exigent la vérité, n'en déplaisent aux plus réticents.

Par ailleurs, élu d'Île de France, je ne peux que m'inquiéter du mauvais état du parc immobilier qui est parmi le plus énergivore de France. Le bâti constitue un vecteur d'émission de gaz à effet de serre souvent sous-estimé. Obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2006 pour la vente d'un logement, le

diagnostic de performance énergétique (DPE) ne remplit pas pleinement son rôle de contrôle et de sensibilisation aux questions environnementales. Souvent considéré par le contribuable comme une taxe injustifiée, le DPE manque de clarté tant en terme de notation des bâtiments que d'informations émises à la population. La constitution d'un Haut Conseil de l'expertise permettra certainement de planifier les critères de notation des bâtis et d'établir un cahier des charges opérationnel destiné à uniformiser les pratiques et les tarifs du diagnostic.

Le parc immobilier est au cœur des préoccupations écologiques. En effet, 40 % de l'énergie produite en France est consommé par les ménages pour leurs besoins domestiques. Dans ce sens, je salue l'initiative qui vise à ouvrir un immense chantier de rénovation des bâtiments anciens pour réduire la consommation courante de 20 % dans les

bâtiments tertiaires et de 12 % dans les bâtiments résidentiels en cinq ans.

Cependant, mon expérience d'élu local me pousse à solliciter, Monsieur le Ministre d'Etat, une mutation importante des métiers du bâtiment, aujourd'hui largement distancés sur les problématiques de protection environnementale. En effet, Maire de Neuilly Plaisance en Seine-Saint-Denis, j'ai expérimenté la mise en conformité de la crèche municipale « l'Abbé Pierre » aux normes de Haute Qualité environnementale. L'appel d'offre a viré au cauchemar face au manque flagrant d'expérience des entreprises de rénovation et des cabinets d'architecte à répondre aux critères écologiques. Le Conseil Municipal de ma commune n'a eu comme autre choix que d'accorder le marché à une entreprise spécialisée pratiquant des prix extrêmement élevés. Aussi, convient-il d'accentuer

les incitations fiscales à l'adresse des particuliers et des entreprises afin qu'elles développent un véritable savoir-faire dans la construction durable. Un volet formation devrait également voir le jour afin de former les futurs acteurs du secteur aux méthodes de construction écologique. C'est un préalable absolu à toute politique de rénovation. La maison écologique ne doit être pas être le privilège des seuls nantis.

A l'instar de l'éco-quartier londonien de Bedzed, il faut développer un plan volontariste de construction d'habitat parfaitement respectueux de l'environnement. Cette initiative doit être poussée dans toutes les communes qui projettent d'engager des programmes immobiliers d'ampleur. Par ailleurs, Paris et la région Île de France doivent être moteur en terme de réalisations architecturales innovantes et écologiques. La capitale est

malheureusement très en retard. Si tout le monde consommait comme les Parisiens, trois planètes ne suffiraient pas à fournir leurs besoins énergétiques.

En terme de bâtiment neuf, je note avec intérêt la volonté du Grenelle de porter la part de constructions à basse consommation à 30 % à l'horizon 2012. Cet engagement doit s'accompagner d'une nouvelle appréciation des critères d'édification des logements. En effet, l'extension du parc immobilier entraîne très directement une hausse de la pollution. Plus une ville est étendue, plus elle consomme d'espace naturel et plus elle impose de recourir à des moyens de circulation polluant. L'Institut français de l'environnement déplore cette boulimie d'espace qui ne semble pas se justifier dans les faits. Tandis que la population à progresser de 11 % au cours de ces vingt dernières années, l'artificialisation des terres a augmenté de

40 %. Alors comment répondre intelligemment à la crise du logement tout en respectant l'exigence écologique ? La construction en hauteur paraît être une piste de réflexion intéressante.

D'autre part, l'éco-citoyen doit bénéficier d'une information précise et accessible. Il faut étendre l'étiquetage énergétique aux appareils ménagers les plus consommateurs d'électricité. La signalisation en vigueur pour les produits électroménagers doit s'appliquer aux téléviseurs et aux ordinateurs, notamment.

Par ailleurs, la mondialisation nous pousse à poser la question du co-développement environnemental. La croissance africaine, à peine inférieure à 6%, risque de faire basculer un continent entier dans les travers de nos sociétés industrialisées. L'état d'urgence doit être décrété. Aussi, je prendrai part,

au titre de mon investissement en faveur de l'énergie renouvelable à Madagascar, à la convention internationale de l'Institut de l'Eau, l'énergie et l'Environnement à Ouagadougou au Burkina Faso à la fin du mois de novembre. Ma venue sera l'occasion d'appuyer la production de biocarburants sur le sol africain. Cette voie énergétique permettra de sortir une partie de l'Afrique de l'autarcie énergétique dans laquelle elle se trouve et de préserver des territoires encore vierge de toute pollution. Je m'inscris parfaitement en adéquation avec le Président de la République qui a consacré une partie de sa première visite au Gabon, à la lutte contre la déforestation. L'adaptation des populations et des pays les plus vulnérables aux changements climatiques est une priorité absolue qui trop souvent absente de nos préoccupations nationales. Nicolas SARKOZY a décidé d'engager 430 millions d'euros d'aide

publique au financement de projets écoresponsables dans les pays en voie de développement. Cette initiative démontre de l'engagement total du Président en faveur du co-développement.